Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 029-212901987-20260313-2026_2_04-DE

MAIRIE

DE

PLOUIDER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLOUIDER
N° 2026-2-04

Séance du 13 mars 2026

Date de convocation : 9 mars 2026

Membres en exercice :	**16**
Présents :	**12**
Procuration :	**1**
Votants :	**13**

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le treize mars deux mil vingt-six.

L'an deux mil vingt-six, le treize mars, à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - M. SIMON Stéphane – Mme Karine CORLOSQUET - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - M. SIMON Bernard - Mme SEGALEN Nathalie - M. GUEGUEN Maxime – M. LE JEUNE Clément – M. Pierre BOSSARD

Etaient absents : M. Tristan MERCIER, Mme BESSON Camille a donné pouvoir à Mme SEGALEN Nathalie - Mme Carine WIERZBICKI - M. BIHAN-POUDEC Dimitri -

Secrétaire de séance : Mme Nathalie SEGALEN

Commission locale d'évaluation des charges transférées

Vu l'article L.5211-5 1er alinéa II du CGCT, les conseils municipaux doivent approuver par délibération le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées qui s'est tenue le lundi 26 janvier 2026, à la Communauté de Lesneven Côte des Légendes.

M. le Maire présente le rapport.

Le Conseil doit approuver le CLECT,

➥ Adoption : à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

MAIRIE de PLOUIDER 29 (Finistère)